

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20070629-06_62_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 62/62-07

Séance du 29 JUIL 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

**PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION
ADEME-DEPARTEMENT**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-6^{ème}/09 du 14 et 15 décembre 2006 relative au budget primitif 2007 – Maîtrise des déchets et qualité de l'air (C06 et C07)
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^{ème}/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission Permanente
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve les décisions de co-financement proposées dans le cadre de la convention ADEME-Département 2006, conformément au tableau annexé au rapport, et décide le versement des subventions correspondantes, dont le total se monte à 5 755 €.
- ❖ Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement, à hauteur de 4 348 €, sur le Programme C062, fonction 731, Nature 20 414 Chapitre 204 et en section de Fonctionnement, à hauteur de 1 407 € sur le Programme C071 fonction 731 Nature 65734 Chapitre 65.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions